



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AVIS AU PUBLIC

Participation du public par voie électronique sur la demande de modification des conditions d'exploitation présentée par la société Sablières Malet sur le site de la carrière, située sur le territoire des communes de Martres-Tolosane, Mondavezan et Palaminy

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 modifié par l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2023, une participation du public par voie électronique (PPVE) concernant la demande présentée par la société Sablières Malet en vue d'obtenir le prolongement de la durée de l'autorisation d'exploiter sa carrière située sur les communes de Martres-Tolosane, Mondavezan et Palaminy, est ouverte du lundi 30 octobre 2023 au mercredi 29 novembre 2023 inclus.

Cette demande vise à permettre de prolonger de 5 années l'activité du site pour poursuivre les opérations de remise en état jusqu'à l'accueil des quantités de matériaux inertes extérieurs nécessaires soit environ 1 000 000 m³ nécessaires pour finaliser la remise en état du site sur 65 ha environ et afin de laisser en place l'installation terminale embranchée (ITE) pour permettre l'évacuation des matériaux produits sur la carrière de Cazères-sur-Garonne et ainsi maintenir l'approvisionnement du site de Portet-sur-Garonne, le temps que les négociations avec la SNCF puissent avancer.

Le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/PPVE-demande-de-modification-des-conditions-d-exploitation-Sablieres-Malet-a-Martres-Tolosane>

Toute personne intéressée peut formuler des observations par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr

Le présent avis est affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, dans les mairies des communes de Mondavezan, Palaminy, Martres-Tolosane, Sana, Cazères, Mauran, Couladère et Montclar-de-Comminges.

A l'issue de la procédure de PPVE, le préfet statue sur la demande de modification des conditions d'exploitation déposée par la société Sablières Malet.